



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

**DELIBERATION N°03ter/2025 du 14 janvier 2025  
relative à la création et la composition du bureau  
syndical**

**LE COMITE SYNDICAL**

En sa séance du 14 janvier 2025 à 08h00, convoqué par le président du SPCPF par lettre n°541/2025/SPC du 23 décembre 2024,

Sous la présidence de Monsieur Cyril TETUANUI, Madame Cécile TARAHU étant secrétaire de séance ;

Le nombre de délégués en exercice étant de 94, il a été constaté le quorum avec les 61 membres présents et 30 pouvoirs ;

**Membres présents**

Archipel	Commune	Nom	Prénom	Statut
Australes	Rapa	NARII	Tuanainai	Titulaire
Australes	Rapa	TEIPOARII épouse RIARIA	Annette	Suppléant
Australes	Rimatara	HATITIO	Artigas	Titulaire
Australes	Rimatara	IOANE	Théodore	Suppléant
Australes	Rurutu	RIVETA	Frédéric	Titulaire
Australes	Tubuai	TAHIATA	Fernand	Titulaire
Australes	Tubuai	VIRIAMU	Tihina	Titulaire
Iles du Vent	Hitiiaa o te ra	FLOHR	Henri	Titulaire
Iles du Vent	Hitiiaa o te ra	TAGAROA	Tamatoa	Titulaire
Iles du Vent	Mahina	TEUIRA	Damas Terai	Titulaire
Iles du Vent	Mahina	FRITCH	Edgard, Hinoï	Titulaire
Iles du Vent	Moorea-Maiao	TEARIKI	Ronald	Titulaire
Iles du Vent	Paea	PAHIO-JENNINGS	Patricia	Titulaire
Iles du Vent	Papara	PUNUA épouse TAAE	Sonia	Titulaire
Iles du Vent	Papara	PUNUA	Urarii	Titulaire
Iles du Vent	Papeete	TEMEHARO	René	Titulaire
Iles du Vent	Papeete	BORDET	Patrick	Titulaire
Iles du Vent	Punaauia	LISSANT	Simplicio	Titulaire
Iles du Vent	Punaauia	CHING	Jean-Pierre	Suppléant
Iles du Vent	Taiarapu Est	JAMET	Anthony	Titulaire
Iles du Vent	Taiarapu Est	VIVISH	Titaua	Titulaire
Iles du Vent	Taiarapu Ouest	TARIHAA	Jonathan	Titulaire
Iles du Vent	Taiarapu Ouest	ROCHETTE	Christine	Titulaire
Iles du Vent	Teva I Uta	ALPHA	Tearii Te Moana	Titulaire
Iles du Vent	Teva I Uta	POROI épouse BERNARDINO	Namocata	Titulaire
Iles sous le Vent	Bora Bora	TONG SANG	Gaston	Titulaire
Iles sous le Vent	Bora Bora	ROOMATAAROA	Victor	Suppléant
Iles sous le Vent	Maupiti	RAUFAUORE	Woullingson	Titulaire
Iles sous le Vent	Tahaa	AMARU	Patricia	Titulaire
Iles sous le Vent	Taputapuatea	MOUTAME	Thomas	Titulaire
Iles sous le Vent	Taputapuatea	BECQUET	Patrick	Suppléant
Iles sous le Vent	Fumaraa	TERAIHAROA	Pierre	Titulaire
Iles sous le Vent	Tumaraa	TETUANUI	Cyril	Titulaire
Marquises	Uaohu	TUIEINUI	Henri	Titulaire

Date de réception de l'AR: 20/01/2025  
987-200015154-20250114-DEL\_03TER\_2025-AR

Marquises	Fatu Hiva	TAMETONA	Jean-Maxime	Titulaire
Marquises	Nuku Hiva	AH-SCHA	Françoise	Titulaire
Marquises	Tahuata	TEHAHE	Anna	Suppléant
Marquises	Ua Huka	AUNOA	Ranka	Titulaire
Marquises	Ua Huka	OHU	Nestor	Titulaire
Marquises	Ua Pou	KAIHA	Joseph	Titulaire
Tuamotu Gambier	Anaa	YIP	Calixte	Titulaire
Tuamotu Gambier	Arutua	TAPUTUARAI	Reupena	Titulaire
Tuamotu Gambier	Fakarava	MARO	Etienne	Titulaire
Tuamotu Gambier	Fakarava	TOROHIA	Tautahi	Titulaire
Tuamotu Gambier	Fangatau	VOIRIN	Raymond	Titulaire
Tuamotu Gambier	Fangatau	NUI	Clément	Suppléant
Tuamotu Gambier	Gambier	GOODING	Vai Vianello	Titulaire
Tuamotu Gambier	Hao	BUTCHER épouse FERRY	Yseult	Titulaire
Tuamotu Gambier	Hao	MAI-TAKAMOANA épouse APA	Mauricette	Titulaire
Tuamotu Gambier	Hikueru	TEMANAHA	Tinihau, Atanatia	Titulaire
Tuamotu Gambier	Hikueru	TEKURIO	Tavahikura, Torikura	Titulaire
Tuamotu Gambier	Makemo	TARAHU	Cécile	Titulaire
Tuamotu Gambier	Manihi	DROLLET	John	Titulaire
Tuamotu Gambier	Manihi	HURI	René	Suppléant
Tuamotu Gambier	Rangiroa	MARAEURA	Tahuu	Titulaire
Tuamotu Gambier	Rangiroa	MAURI épouse TETUA	Martine	Titulaire
Tuamotu Gambier	Reao	LENOIR	Matatini	Titulaire
Tuamotu Gambier	Reao	TEPAKOU	Vetea	Titulaire
Tuamotu Gambier	Takaroa	MAHEAHEA	Mack	Titulaire
Tuamotu Gambier	Tatakoto	HATUUKU	Louis	Titulaire
Comcom Hava'i	Havai	TAURUA	Lucky	Titulaire

## Pouvoirs

Archipel	Commune	Nom	Prénom	Pouvoir à
Australes	Raivavae	FLORES	Bruno	Raymond VOIRIN
Australes	Raivavae	LUISEN	Vaite	Louis HATUUKU
Australes	Rurutu	LACOUR	William	Frederic RIVETA
Iles du Vent	Moorea-Maiao	HAUMANI	Evans	Ronald TEARIKI
Iles du Vent	Paea	GEROS	Antony	Patricia PAHIO JENNINGS
Iles du Vent	Pirae	FRITCH	Edouard	René TEMEHARO
Iles sous le Vent	Huahine	LISAN	Marcelin	Gaston TONG SANG
Iles sous le Vent	Huahine	LEMAIRE	Gaston	Pierre TERAHAROA
Iles sous le Vent	Maupiti	VAROA	Pero	Woullingson RAUFAUORE
Iles sous le Vent	Tahaa	BOU KAN SAN	Jocelyne	Patricia AMARU
Iles sous le Vent	Uturoa	BROTHERSON	Matahi	Thomas MOUTAME
Iles sous le Vent	Uturoa	TAPUTUARAI	Judex	Cyril TETUANUI
Marquises	Hiva Oa	RAUZI épouse FREBAULT	Joëlle	Henri TUEINUI
Marquises	Nuku Hiva	KAUTAI épouse CIANTAR	Victorine	Françoise AH-SCHA
Marquises	Tahuata	BARSINAS	Félix	Anna TEHAHE
Marquises	Ua Pou	CANDELOT	Ady	Jospeh KAIHA
Tuamotu Gambier	Anaa	MATAI	Maima	Calixte YIP
Tuamotu Gambier	Arutua	ELLIS	Jenny	Reupena TAPUTUARAI
Tuamotu Gambier	Gambier	GOODING	Jerry Heiarii	Vai GOODING
Tuamotu Gambier	Makemo	TOKORAGI	Félix	Cécile TARAHU
Tuamotu Gambier	Napuka	RAEA	Samuel	Matatini LENOIR
Tuamotu Gambier	Napuka	TAKI	Atonio	Vetea TEPAKOU

Tuamotu Gambier	Nukutavake	APA	Roland	Yseult BUSTCHER
Tuamotu Gambier	Puka Puka	VILLANT	Raphaël	John DROLLET
Tuamotu Gambier	Puka Puka	TEAOTU	Heremano	René HURI
Tuamotu Gambier	Takaroa	TEMAHAGA	Panaho	Mack MAHEAHEA
Tuamotu Gambier	Tatakoto	TEAGAI	Ernest	Clément NUI
Tuamotu Gambier	Tureia	BRANDER	Tevahineheipu	Tahuu MARAEURA
Tuamotu Gambier	Tureia	BRANDER	Vaitiare	Martine MAURI épouse TETUA
Comcom Hava'i	Hava'i	ROOPINIA	Johann	Patrick BEQUET

Présents : 61  
Procurations : 30  
Votants : 91  
Abstention : 0  
Vote pour : 91  
Vote contre : 0

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;  
Vu la loi n° 71-1028 du 24 Décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ;  
Vu la loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977 modifiant le régime communal dans le Territoire de la Polynésie française ;  
Vu la loi n° 96-609 du 5 juillet 1996 portant dispositions diverses relatives à l'Outre-Mer ;  
Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française,  
Vu le décret n° 72-407 du 17 Mai 1972 portant création des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;  
Vu le décret n° 80-918 du 13 Novembre 1980 portant application des lois n° 77-744 du 8 Juillet 1977 et 77-1460 du 29 Décembre 1977 modifiant le régime communal dans le Territoire de la Polynésie Française ;  
Vu l'arrêté n°3453 MAT du 05 février 1980 modifié portant création d'un syndicat pour la promotion des communes de Polynésie Française ;  
Vu le CGCT, et en particulier les article L5211-10 et L5211-20 ;  
Vu les statuts du SPCPF et notamment les articles 11,17, 18 et 19 ; -

#### Exposé des motifs

L'élection du bureau étant confirmé par le comité syndical, c'est celui-ci qui en fixe le nombre et la composition.

L'élection des membres du bureau syndical est faite en vertu de l'article L5211-2, organisée comme celles des adjoints communaux, la jurisprudence imposant d'appliquer les règles pour les communes de moins de 1 000 habitants, soit :

- L'élection des membres du bureau syndical un par un (pas de scrutin de liste),
- L'absence d'application de la parité.

Pour chaque élection, les règles à appliquer sont celles concernant l'élection du président (élection à 3 tours maximum, avec majorité absolue aux 2 premiers tours et majorité relative et élection du plus âgé en cas de 3ème tour).

Après en avoir délibéré, les décisions suivantes sont prises :

**ADOPTE**

**Article 1 :** En application des articles 11, 17 et 18 des statuts du syndicat, la composition du bureau syndical est la suivante :

- Le président ;
- 9 vice-présidents ;
- 8 autres membres ;

Soit 18 membres au total.

RF Haut-Commissariat de Papeete
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/01/2025 987-200015154-20250114-DEL_03TER_2025-AR

**Article 2 :** Conformément au PV des élections, les membres du bureau syndical sont :

Fonction	Prénom Nom
Président	Cyril TETUANUI
1 <sup>er</sup> Vice-Président	Simplicio LISSANT
2 <sup>ème</sup> Vice-Président	Woullingson RAUFAUORE
3 <sup>ème</sup> Vice-Président	Tahuhu MARAEURA
4 <sup>ème</sup> Vice-Président	Frédéric RIVETA
5 <sup>ème</sup> Vice-Président	Henri TUEINUI
6 <sup>ème</sup> Vice-Président	Thomas MOUTAME
7 <sup>ème</sup> Vice-Président	Namoeata POROI épouse BERNARDINO
8 <sup>ème</sup> Vice-Président	Yseult BUTCHER épouse FERRY
9 <sup>ème</sup> Vice-Président	René TEMEHARO
Autres membres du bureau	Fernand TAHIATA Jonathan TARIHAA Joseph KAIHA Patrick BORDET Patricia AMARU Reupena TAPUTUARAI Damas TEUIRA Vai GOODING


**Article 3 :** Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formé contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application de « télé recours citoyen » accessible depuis le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Acte exécutoire après envoi au contrôle de légalité le :

et publication du : 20/01/2025

Le Président



Cyril TETUANUI



## Élection des autres membres du Bureau

Le Président de séance propose à l'assemblée de voter la suite des membres du bureau au scrutin de liste et à main levée.

A l'unanimité, l'assemblée décide de suivre ce procédé pour cette élection.

Une seule liste de huit (8) membres est proposée au vote des délégués.

### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	Zéro (0)
b. Nombre de votants	Quatre-vingt-onze (91)
c. Vote pour	Quatre-vingt-sept (87)
d. Vote contre	Quatre (4)
e. Abstention	Zéro (0)
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	Quatre-vingt-sept (87)
f. Majorité absolue	Quarante-sept (47)

NOM ET PRÉNOM DES DELEGUES PRESENTS SUR LA LISTE DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Damas TEUIRA Fernand TAHIATA Jonathan TARIHAA Joseph KAIHA Patrick BORDET Patricia AMARU Reupena TAPUTUARAI VAI GOODING	87	Quatre-vingt-sept

RF Haut-Commissariat de Papeete
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/01/2025 987-200015154-20250114-DEL_03TER_2025-AR

